



P51-SENSIBILISATION À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LA DÉFORESTATION

Organisation

Durée : 3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique



Public visé

Directeurs des services Douane, Logistique, Achats, Juridique, Qualité, etc.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation les participants seront capables de :

- identifier le champ d'application de la réglementation déforestation ;
- identifier les principaux redevables légaux de l'obligation de due diligence ;
- connaître les modalités déclaratives qui accompagnent cette réglementation.



Description

Introduction

- Présentation du cadre politique et juridique, notamment européen, dans lequel se place la réglementation déforestation - Green Deal/Fit for 55

Le cadre légal

- Présentation du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR) et rappel des modalités d'application d'un règlement européen en France

Champ d'application en terme de produits

- Présentation du champ d'application du règlement :
 - Quels produits sont concernés ?
 - Concerne-t-il seulement les produits de base ?
 - Où trouver la liste des produits ?
- Bref rappel de la codification NC

L'obligation de due diligence

- Présentation des modalités de l'obligation de due diligence du règlement déforestation:
 - à qui s'applique-t-elle ?
 - Différence entre PME et non-PME ; Opérateurs et commerçants.
 - dans quelles conditions ?
 - évaluation des zones de risques





Aspects douaniers et contrôle

- Quels sont les aspects douaniers de l'application de cette réglementation ?
- Comment la supply chain va-t-elle devoir s'organiser pour faire face à ces obligations réglementaires ?
- Modalités de contrôle du respect des obligations :
 - autorité administrative en France
 - autorité de contrôle en France - DGDDI

Entrée en vigueur et événements à venir

- Rappel de la date d'entrée en vigueur du règlement européen.
- Modalités d'application non encore définitivement définies - à venir.
 - prochaines étapes ? Projet de dispositions d'application

Questions/réponses

- Phase de questions/réponses sur le règlement déforestation

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Idéalement avoir suivi une formation sur les fondamentaux de la réglementation douanière.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.